



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bilan et perspectives

Question écrite n° 112150

Texte de la question

M. Léonce Deprez soulignant l'importance de l'enseignement technique agricole qui accueille 175 500 élèves et 29 000 apprentis au sein de 848 établissements, demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche la suite réservée à l'audit mis en oeuvre le 13 mars 2006 afin que l'enseignement technique agricole réponde de manière plus efficace aux objectifs qui lui sont assignés. Il lui demande notamment la suite réservée à l'étude des causes des écarts importants des coûts de formation par élève entre les établissements publics et entre les établissements publics et les établissements privés. - Question transmise à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Texte de la réponse

Pour l'exercice budgétaire 2005, les coûts moyens des élèves de l'enseignement agricole sont les suivants : 10 340 euros pour un élève de l'enseignement public, 5 688 euros pour un élève de l'enseignement privé « temps plein » et 3 518 euros pour un élève de l'enseignement privé « rythme approprié ». Ces coûts sont à peu près constants d'une année sur l'autre. L'audit de modernisation conduit au cours du premier semestre 2006, à l'initiative du ministre délégué au budget et à la réforme de l'État, a toutefois souligné, dans ses conclusions, la nécessité de prendre ces écarts avec la plus grande circonspection. En effet, d'autres sources de financement émanant des collectivités territoriales, de fonds européens, des familles ou encore d'opérateurs privés viennent compléter le budget des établissements d'enseignement. Par ailleurs, l'exercice des missions de développement, d'insertion et de coopération internationale confiées à l'enseignement agricole, auxquelles des ressources sont affectées, occupe une part très variable selon le type d'établissement considéré. Enfin, la mise en perspective du coût et du nombre d'heures effectives d'enseignement dispensées aux élèves modifie fortement la disproportion apparente mentionnée ci-dessus. Sur ce dernier point, l'audit de modernisation a montré, sur la base d'une enquête réalisée dans les différents établissements d'enseignement de la région Midi-Pyrénées, que les coûts des différentes composantes (public et privé) rapportés à l'heure de face à face élève étaient très proches. Ces éléments doivent toutefois être appréciés au niveau national. La mission d'audit recommande d'améliorer la connaissance des coûts complets et des sources de financement de l'enseignement agricole. À cette fin, un système d'analyse de coût et de contrôle de gestion sera mis en place en 2007.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112150

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 2006, page 12631

Réponse publiée le : 6 février 2007, page 1256